



PORTE DU COL  
DU PETIT SAINT-BERNARD

Commune de SEEZ  
SAVOIE

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2025, à 07H50

**Réf : CM 2025/003**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 5 mai,**

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

**Présents :** Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHET, Romain BOUVET, Christelle BRIU, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Michèle FERRARIS, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

**Absents excusés :** Christine CLEMENT, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY

**Secrétaire de séance :** Michel CLAIR

**Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 15 - Votants : 15**

**Date de la convocation : le 28 avril 2025**

**Date de publication : 28 mai 2025 au 28 juillet 2025**

\*\*\*\*\*

*Monsieur Michel CLAIR est désigné secrétaire de séance.*

*Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.*

### **1) DECISION MODIFICATIVE 2025 DE L'APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF : BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal que le traitement du flux du Budget Primitif du budget principal a fait l'objet, par le Trésor Public, de remarques sur le chapitre 001 qu'il convient de rectifier.

En effet le 001 n'est pas applicable en recettes et en dépenses.

L'erreur du Chapitre 001 entraîne une impossibilité pour les services du Trésor Public de valider le budget car Hélios enclenche une anomalie non forçable.

En section d'investissement :

- Réduction du D001 de 656 420,98 € à 501 427,69 € et
- Suppression au R001 de 154 993,29 €.

En section d'investissement, le budget primitif s'équilibre en dépenses et recettes à :  
4 411 083 €

En section de fonctionnement, répartition du résultat de fonctionnement 2024 comme suit :  
Au R-002 en recettes : 1 974 395,19 €

Le total du budget primitif 2025 est donc de 11 087 071.19 Euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal confirme à l'unanimité la décision modificative telle que présentée ci-dessus,

Monsieur le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Divers :**

**Concernant les ventes sur la commune :** lecture des déclarations d'intention d'aliéner (tableau DIA).

**Liste des décisions municipales prises en application de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal depuis le dernier conseil municipal :**

- **Décision n°2025/005 du 23 avril 2025 :** Autorisation d'occupation privative temporaire du domaine public pour la soirée « Quizz Blind Test » le samedi 17 mai 2025

**Liste des marchés signés depuis le dernier conseil municipal en application de la délégation donnée au Maire :**

- **Marché de travaux de requalification du parking du Centre et des cheminements autour de l'église sur la Commune de Séez :**
  - Lot 1 : Génie civil des réseaux et mur de soutènement attribué à SAS ETRAL pour un montant de 310 091,40 € HT
  - Lot 2 : Bordures et voirie attribué à SAS COLAS FRANCE pour un montant de 194 731,20 € HT
  - Lot 3 : Maçonnerie et espaces verts attribué à SAS MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT pour un montant de 186 800,00 € HT
  - Lot 4 : Câblage et équipements basse tension et éclairage public attribué à SAS AMEI pour un montant de 52 555,00 € HT

**Liste des décisions budgétaires modificatives du maire prises dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M.57 (article L.5217-10-6 du CGCT) : aucune.**

Fin de la séance : 08h10.

Le secrétaire de séance,  
**Michel CLAIR**



Le Maire,  
**Lionel ARPIN**



*Procès-verbal arrêté le 27 mai 2025  
Publication du 28 mai au 28 juillet 2025*